



**ACADÉMIE
DE RENNES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECTORAT

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE BRETAGNE,
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE RENNES
Chancelier des Universités de Bretagne**

Vu le décret no 85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative à l'organisation de l'examen et à la nature des épreuves du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le registre d'inscription au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur sera ouvert du 03 mai 2024 au 31 mai 2024.

ARTICLE 2

La Secrétaire générale de l'académie de Rennes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 2 mai 2024

Pour le Recteur et par délégation
Le chef de la division des examens et concours,

Eric GELINEAU-ASSERAY